

**PRÉAMBULE :****STRATÉGIE FINANCIÈRE ET GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017 2****I - LE BUDGET PRINCIPAL 5**

1. Les domaines de l'intervention municipale et leurs moyens de financement.....	5
2. La structure du budget.....	6
2.1. Vue d'ensemble.....	6
2.2. Vue détaillée.....	7
3. L'analyse dynamique des postes budgétaires.....	9
3.1. La section de fonctionnement.....	9
3.2. La section d'investissement.....	22
3.3. La dette.....	28

II - LES BUDGETS ANNEXES 29

1. Le budget annexe des Pompes Funèbres.....	29
2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de Mai.....	30
3. Le budget annexe du stade Vélodrome.....	31
4. Le budget annexe des Espaces Événementiels.....	33
5. Le budget annexe Opéra-Odéon.....	34

ANNEXE :**L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE 36**

1. Le secteur aménagement.....	36
2. Le secteur fluides et énergies.....	37
3. Les secteurs services et associations.....	37

PRÉAMBULE

STRATÉGIE FINANCIÈRE ET GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017

Le Budget Primitif 2017 est construit dans le respect des engagements financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 6 février dernier.

Ce budget s'inscrit dans un haut niveau de contraintes exogènes, qu'il s'agisse de la poursuite de la ponction opérée par l'État au titre du redressement des comptes publics (quand bien même diminuée de moitié), de la prévision de baisse du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont la Ville bénéficie, mais également de l'impact de décisions nationales qui augmentent mécaniquement la masse salariale (mise en place de la réforme « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » et revalorisation de la rémunération indiciaire) malgré la maîtrise des effectifs.

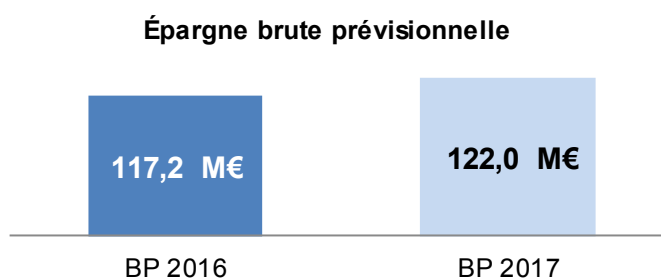
Dans ce contexte, la Municipalité poursuit le cap d'une stratégie financière volontariste qui préserve les grands équilibres budgétaires de la Collectivité, à taux de fiscalité inchangés pour la deuxième année consécutive.

► Le maintien des efforts de gestion dans le domaine du fonctionnement

Depuis 2014, la baisse des dotations fait peser des contraintes majeures sur les ressources de la Commune. Considérant la contribution au redressement des comptes publics estimée pour 2017 à 10,4 M€, le manque à gagner pour la Ville, sur la période 2014-2017 en cumulé, représente 146 M€.

Face à cette contrainte financière aiguë, la poursuite de la démarche d'optimisation de la dépense permet de limiter son évolution en deçà de l'inflation prévisionnelle : les dépenses réelles n'augmentent que de 0,48 % (+ 4,8 M€) par rapport au budget 2016, via l'effort de maîtrise des frais de fonctionnement des services, de rationalisation des subventions et de baisse des frais financiers.

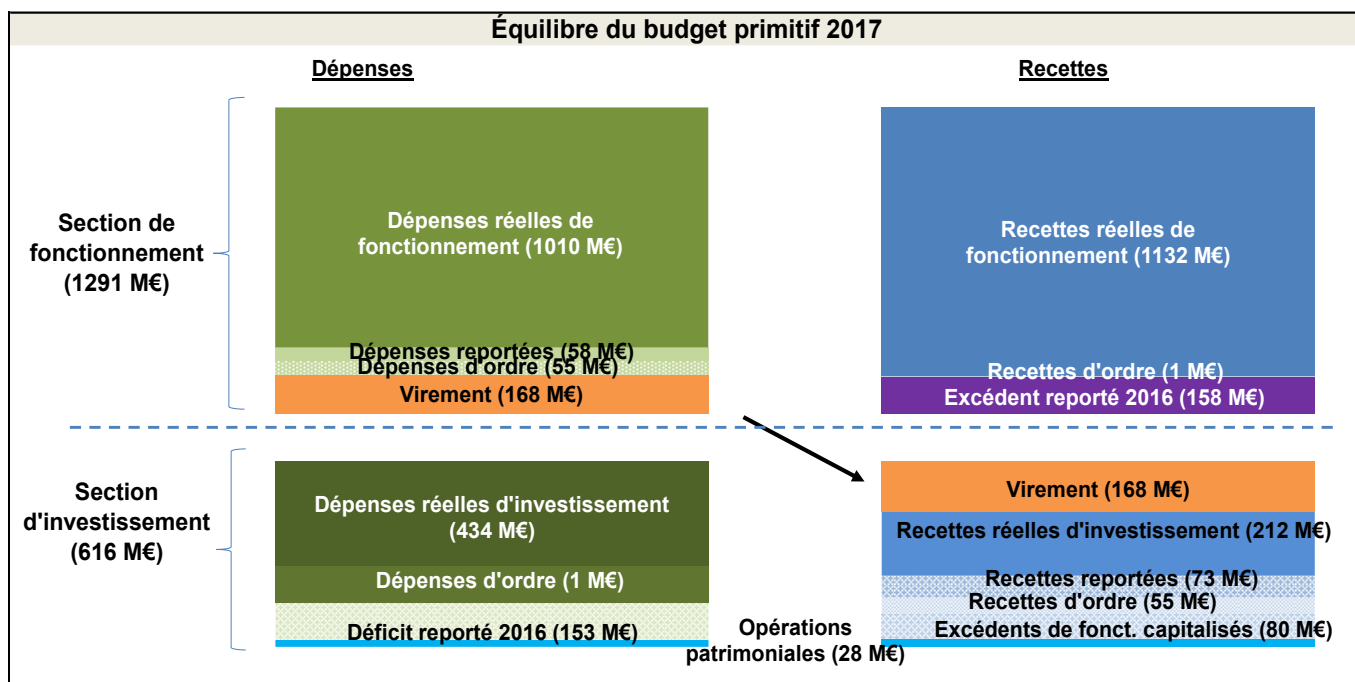
Le budget de fonctionnement 2017 dégage ainsi des marges de manœuvre accrues pour investir, grâce à l'excédent reporté de l'exercice 2016 : le niveau d'épargne brute prévisionnel est en progression de 4,8 M€, tandis que le virement vers la section d'investissement s'élève à 167,9 M€, en progression de 34,1 M€ par rapport à l'an passé.



► Un niveau d'investissement dynamique dans le cadre d'un endettement réduit

Après les inflexions nécessaires des trois derniers exercices, le budget 2017 est caractérisé par une reprise de la capacité d'investissement de la Collectivité, avec une prévision de dépenses programmées consolidées (209,3 M€) en hausse de 2,7 % ; une évolution permise par les économies générées en fonctionnement ainsi que par le partenariat triennal conclu avec le Département.

Dans le même temps, la Collectivité se désendette : après les réductions d'encours opérées en 2015 et 2016 (près de 53 M€ au total), la prévision d'emprunt 2017 laisse à nouveau augurer une baisse significative du stock de dette.



LÉGENDE :

Dépenses et recettes réelles : ensemble des dépenses et recettes donnant lieu à des mouvements de trésorerie

Dépenses et recettes d'ordre : s'équilibrant par elles-mêmes entre les deux sections (dépenses et recettes prévues pour un montant identique) et ne donnant lieu à aucun décaissement ou encaissement, elles correspondent principalement aux opérations relatives aux amortissements et aux provisions

Opérations patrimoniales : opérations d'ordre effectuées à l'intérieur de la section d'investissement et permettant de mettre à jour le bilan comptable de la Collectivité

Virement : autofinancement prévisionnel « complémentaire » (en plus du solde des opérations d'ordre) permettant d'assurer le remboursement des emprunts et, pour le surplus éventuel, de financer les dépenses d'équipement

Excédents de fonctionnement capitalisés : part de l'excédent N-1 de la section de fonctionnement affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

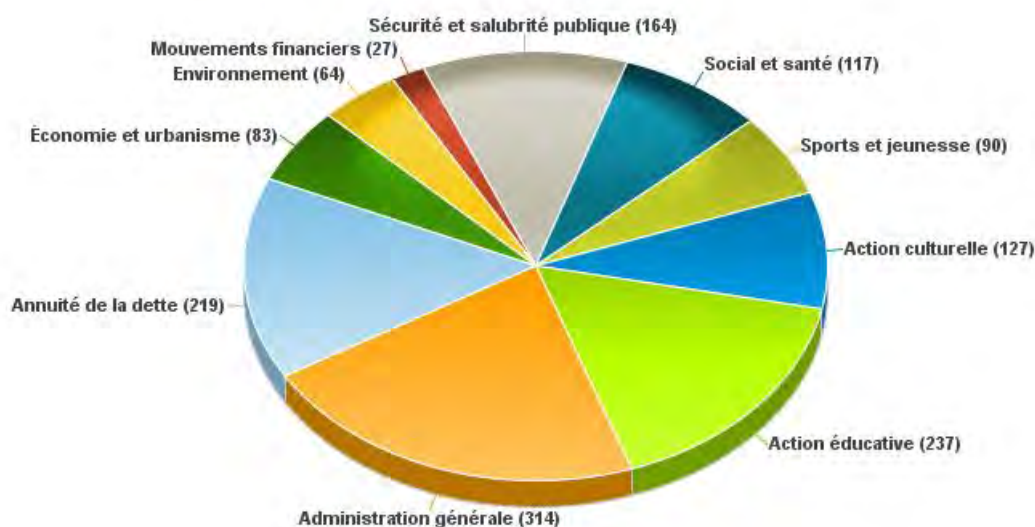
Dépenses reportées : dépenses engagées n'ayant donné lieu ni à mandatement ni à service fait au 31 décembre N-1

Recettes reportées : recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre N-1

I - LE BUDGET PRINCIPAL

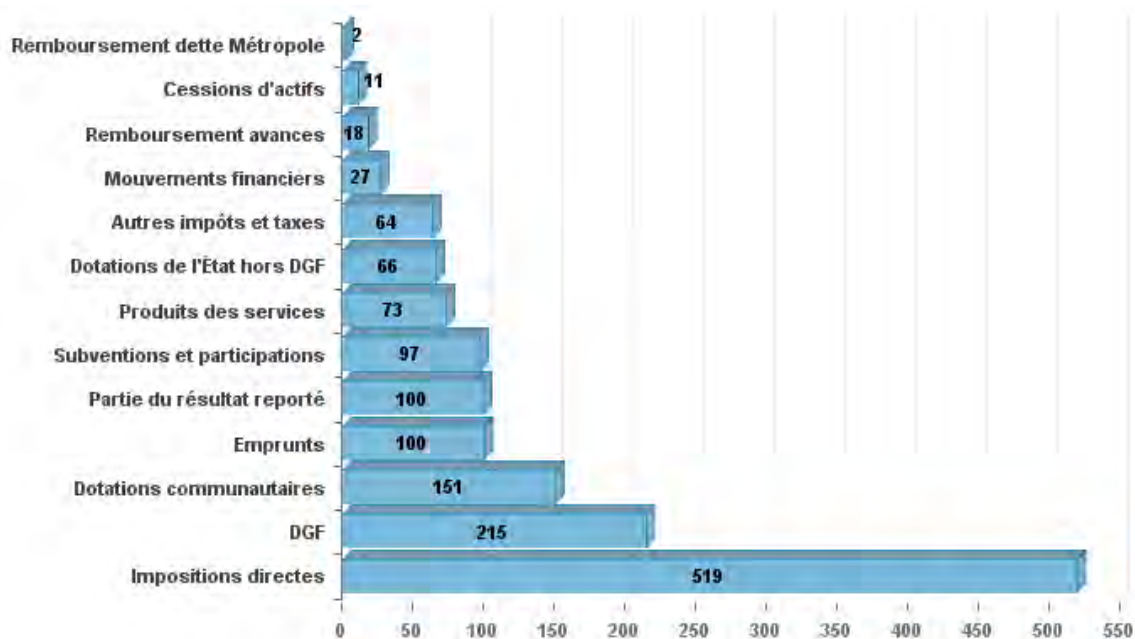
1. Les domaines de l'intervention municipale

Le Budget Primitif 2017, sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels hors restes à réaliser, s'élève en dépenses à 1 444 M€ (contre 1 462 M€ en 2016).



... et leurs moyens de financement

Les moyens de financement du Budget Primitif 2017, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels y compris la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice, s'élèvent en recettes à 1 444 M€ (contre 1 462 M€ en 2016).



2. La structure du budget

2.1. Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Impositions directes	519,193
		Dotation Globale de Fonctionnement	214,737
		Dotations communautaires	150,610
Charges de personnel	597,026	Produits des services	73,515
Fonctionnement des Services	227,323	Autres taxes et impôts	64,127
Subventions	133,256	Participations	60,485
Frais financiers	52,318	Autres dotations de l'État	49,220
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 009,924	RECETTES DE L'EXERCICE	1 131,888
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Virement à la section d'investissement	167,900	Subventions d'investissement transférées	0,430
Dotations aux amortissements et provisions	54,541	Reprises sur amortissements et provisions	0,392
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	222,441	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	0,822
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 232,366	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 132,710
Restes à réaliser	58,456	Résultat reporté	158,111
TOTAL DES DÉPENSES	1 290,822	TOTAL DES RECETTES	1 290,822
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Emprunts	100,000
		Subventions et divers	36,999
		Mouvements financiers	27,328
Dépenses d'investissement	202,339	Remboursement avances	18,161
Remboursement de la dette	167,100	F.C.T.V.A.	17,000
Subventions	36,817	Cessions d'actifs	10,820
Mouvements financiers	27,328	Remboursement dette Métropole	1,656
DÉPENSES DE L'EXERCICE	433,584	RECETTES DE L'EXERCICE	211,964
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	28,362		28,362
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Subventions d'investissement transférées	0,430	Virement de la section de fonctionnement	167,900
Amortissements et provisions	0,392	Amortissements et provisions	54,541
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	0,822	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	222,441
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	462,767	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	462,767
Résultat reporté	153,167	Affectation du résultat antérieur reporté	80,184
		Restes à réaliser	72,983
TOTAL DES DÉPENSES	615,934	TOTAL DES RECETTES	615,934
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 906,756	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 906,756

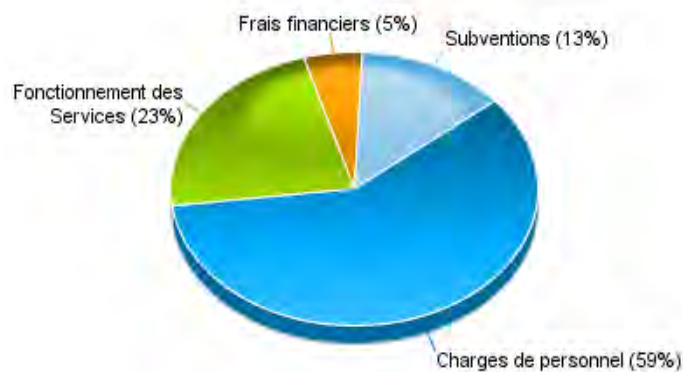
2.2. Vue détaillée

2.2.1 La section de fonctionnement

► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Charges de personnel	597,026
Fonctionnement des Services	227,323
Subventions	133,256
Frais financiers	52,318
Total	1 009,924



► Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Impositions directes	519,193
Dotation Globale de Fonctionnement	214,737
Dotations communautaires	150,610
Produits des services	73,515
Autres taxes et impôts	64,127
Participations	60,485
Autres dotations de l'État	49,220
Total	1 131,888

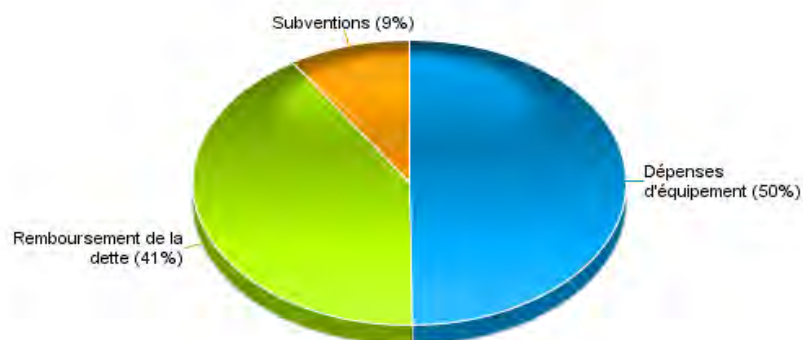


2.2.2 La section d'investissement

► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

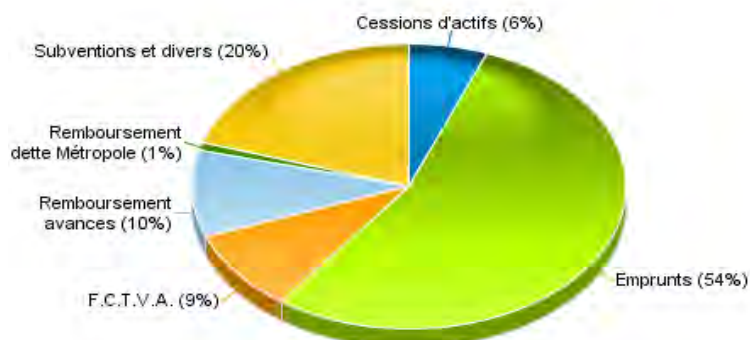
Dépenses d'équipement	202,339
Remboursement de la dette	167,100
Subventions	36,817
	406,256



► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

Emprunts	100,000
Subventions et divers	36,999
Remboursement avances	18,161
F.C.T.V.A.	17,000
Cessions d'actifs	10,820
Remboursement dette Métropole	1,656
	184,636



3. L'analyse dynamique des postes budgétaires

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 009,924 M€ contre 1 005,126 M€ en 2016. Leur évolution structurelle reste cependant limitée à 0,5 % environ, progression inférieure à la prévision d'inflation retenue dans la loi de finances 2017.

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016
Charges de personnel	585,259	597,026	2,01%
Fonctionnement des Services	223,467	227,323	1,73%
Subventions	137,568	133,256	-3,13%
Frais financiers	58,832	52,318	-11,07%
TOTAL	1 005,126	1 009,924	0,48%

► Les charges de personnel

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016
Personnel permanent	461,471	471,960	2,27%
Personnel non permanent	16,211	18,442	13,76%
Charges communes	22,554	22,774	0,98%
Personnel extérieur	85,023	83,850	-1,38%
TOTAL	585,259	597,026	2,01%

La part des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représente 59,12 % au BP 2017 et progresse globalement de 2,01 %.

Cette évolution résulte majoritairement de l'augmentation des dépenses de personnel permanent, non permanent et, dans une moindre mesure, de la baisse du personnel extérieur.

Le personnel permanent

Les charges de personnel permanent évoluent de 10,489 M€. Plus de la moitié de cette hausse résulte de la prise en compte de facteurs exogènes à la Collectivité : la mise en œuvre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) et la revalorisation de la rémunération indiciaire. Afin de limiter leur impact budgétaire, l'ajustement prévisionnel des effectifs a été maîtrisé.

Les mesures nationales :

- le PPCR engendre un reclassement indiciaire qui entraîne un surcoût d'environ 4 M€ atténué par la progression du GVT revue à la baisse (+ 0,4 % contre + 0,8 % en moyenne les autres années),
- la revalorisation indiciaire de + 0,6 % en février 2017 et l'effet report du dégel du point d'indice intervenu en juillet 2016 génèrent une augmentation de l'ordre de 2 M€,
- l'augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL, qui passe de 30,60 % en 2016 à 30,65 % en 2017, est estimée à + 0,123 M€,
- la suppression des abattements sur les rémunérations accessoires en raison des arrêts maladie, pour les agents en demi-solde, s'élève à 0,500 M€ environ.

L'ajustement maîtrisé des effectifs :

- 150 agents contractuels basculeront en emploi permanent à temps non complet et 100 agents supplémentaires seront recrutés pour les écoles et la petite enfance. Ces ouvertures de postes traduisent un effort significatif pour accueillir dans de bonnes conditions les effectifs en hausse des élèves,
- le recrutement d'environ 70 emplois de direction, d'experts ou de niveau intermédiaire est prévu dans les domaines juridique, marché public, finances et sécurité du bâtiment,
- une vingtaine de gardiens de Police Municipale et autant de maîtres-nageurs et agents d'entretien pour les piscines sont prévus en recrutement,
- 40 animateurs contractuels exerçant dans les Mairies de Secteur seront intégrés au personnel permanent,
- le dispositif d'apprentissage, avec l'intégration de 60 apprentis et le recrutement de 120 nouveaux agents, sera poursuivi,
- la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) a été intégrée à la prévision budgétaire même si le RIFSEEP doit être affiné dans sa répartition entre part fixe « l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » et part variable « le complément indemnitaire annuel »,
- enfin, les indemnités concernant les scrutins électoraux et les éventuelles heures supplémentaires liées à l'événement Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport 2017 ont nécessité l'inscription de crédits supplémentaires.

Par ailleurs, pour l'exercice 2017, la Commune continuera à gérer et rémunérer, pour le compte de la Métropole, les agents œuvrant dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et du logement sur la base d'un avenant prorogeant la convention en vigueur en 2016. Le coût de ce personnel mis à disposition, actualisé en fonction des dépenses réalisées en 2016, représente 3,3 M€ et demeure neutralisé par une inscription identique en recettes du remboursement de la charge par la Métropole.

Le personnel non permanent

Le poste « personnel non permanent » s'établit à 18,442 M€ et augmente de 2,231 M€.

Les principales variations ciblées sont liées aux domaines suivants :

- l'événement Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport 2017 génère un surcroît de dépenses de 1,1 M€, dont 0,257 M€ pour les régies et 0,843 M€ pour les piscines,
- les scrutins électoraux 2017 nécessitent des renforts pour les Services des élections et des régies, soit une dépense supplémentaire de 0,360 M€,
- le Service de l'entretien avec une hausse de 0,209 M€,
- la mise en place du nouveau système d'information de gestion des ressources humaines Azur engendre par ailleurs une demande supplémentaire de vacataires, soit + 0,107 M€,
- les expositions des Musées avec un impact de + 0,082 M€.

Les charges communes

Les charges communes, en augmentation de 0,220 M€, regroupent des frais divers liés aux titres restaurant et de transport du personnel, au fonds de compensation du supplément familial, aux allocations chômage, à la pharmacie et la médecine du travail, aux pensions invalidité et capitaux décès ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale des auteurs.

La variation résulte principalement de la progression des allocations chômage de 0,393 M€ et d'un ajustement à la baisse de 0,142 M€ des crédits pour les titres restaurant.

Le personnel extérieur

Le personnel extérieur diminue de 1,173 M€ au vu du réalisé 2016. Cette diminution est liée au Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (BMPM) qui représente près de 99 % du poste, avec des frais de personnel militaire remboursés à l'État pour 82,816 M€ dans la prévision budgétaire 2017.

Le reliquat est constitué, pour 1,011 M€, des indemnités aux instituteurs pour les études surveillées et, pour 0,023 M€, des indemnités aux médecins mis à disposition par le Conseil Départemental pour la médecine de contrôle.

► Le fonctionnement des Services

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016
Dépenses courantes et exceptionnelles	212,101	213,942	0,87%
Dotations aux Arrondissements	11,366	13,381	17,73%
TOTAL	223,467	227,323	1,73%

Les dépenses courantes et exceptionnelles de fonctionnement des Services

Ces dépenses progressent de 1,841 M€ dans la limite de l'inflation à + 0,8 %.

Les principales variations à la hausse concernent des postes difficilement compressibles :

- les dépenses d'énergie : + 3,278 M€,
- les services extérieurs : + 2,096 M€,
- les intérêts moratoires : + 0,729 M€,
- les locations et charges immobilières : + 0,638 M€,
- les frais de nettoyage des locaux : + 0,617 M€,
- la vidéoprotection : + 0,439 M€,
- les honoraires : + 0,429 M€,
- les vêtements de travail : + 0,312 M€.

Les principales baisses constatées affectent :

- les autres charges exceptionnelles sur des opérations d'aménagements urbains : - 2,230 M€,
- les frais d'annonces et insertions : - 1,343 M€,
- les frais de foires et expositions : - 0,840 M€,
- la ligne « autres matières et fournitures » : - 0,726 M€,
- la maintenance : - 0,685 M€,
- les contrats de prestations de services : - 0,636 M€.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Leur montant cumulé s'élève à 13,381 M€ en 2017 contre 11,366 M€ en 2016, soit une hausse de 17,73 % liée à la variation de la dotation de gestion locale.

La dotation de gestion locale

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financiers) des équipements transférés aux Mairies d'Arrondissements, la dotation de gestion locale passe de 11,070 M€ en 2016 à 13,082 M€, soit une augmentation de 18,18 %, pour revenir au niveau de 2015 majoré de 1,1 %.

La dotation d'animation locale

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du Secteur à la démocratie et à la vie locale.

Elle évolue de 1,01 % pour s'établir à 0,299 M€ contre 0,296 M€ en 2016.

► Les subventions de fonctionnement et en annuités

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016
Subventions de fonctionnement	137,451	133,193	-3,10%
Subventions en annuité	0,117	0,063	-46,15%
TOTAL	137,568	133,256	-3,13%

La diminution du poste de subventions de fonctionnement de - 3,10 % répond à l'objectif de rationalisation des subventions libéralités fixé dans la lettre de cadrage et repris lors du débat d'orientations budgétaires. Ces dépenses, qui diminuent de 4,258 M€, se répartissent ainsi :



Les subventions versées aux organismes privés s'élèvent à 60,964 M€, soit environ 46 % du poste budgétaire. Si, globalement, elles diminuent de 0,898 M€, leur variation est différente selon leur répartition :

- ainsi, en application des directives de cadrage, les subventions « libéralités », qui constituent 36 % des subventions versées aux organismes privés avec un montant de 21,932 M€, diminuent de 16,05 % permettant une économie de 4,225 M€,
- en revanche, les subventions versées au titre de partenariats qui représentent 39,032 M€, soit 64 % du poste, enregistrent une progression de 3,328 M€ eu égard aux engagements pluriannuels existants.

Les subventions versées aux organismes publics atteignent 22,550 M€, soit environ 17 % des subventions. Elles évoluent à la baisse (- 0,165 M€).

Les subventions aux budgets annexes s'établissent à 31,356 M€ et représentent environ 24 % du poste budgétaire. Elles diminuent de 3,157 M€, conséquence de :

- la diminution de 4,025 M€ de la subvention au budget annexe du stade Vélodrome, du fait de l'évolution des recettes garanties et du retour à une subvention récurrente après une année 2016 marquée par une augmentation exceptionnelle suite à l'organisation de l'Euro 2016,
- l'augmentation de 1,156 M€ de la subvention au budget annexe Opéra-Odéon, variation essentiellement liée aux frais de personnels impactés, au même titre que le budget principal, par les mesures nationales,
- la réduction de 0,288 M€ de la subvention au budget annexe des Espaces Événementiels, suite aux économies réalisées sur les dépenses et l'augmentation des recettes.

Les subventions aux DSP représentent environ 14 % du poste budgétaire, soit 18,386 M€. Elles diminuent de 0,091 M€, essentiellement en raison de l'ajustement des subventions aux Maisons pour Tous dans le secteur social.

► Les intérêts et frais financiers

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 52,318 M€ contre 58,832 M€ pour le BP 2016, soit une baisse de 6,514 M€ (- 11,07 %).

Cette diminution s'explique par la réduction de l'endettement (- 34,259 M€ en 2016 pour le budget principal), par le maintien de taux d'intérêts particulièrement bas et la gestion active de la dette poursuivie par la Collectivité.

3.1.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors partie du résultat reporté) s'élèvent à 1 131,888 M€ affichant une augmentation de 0,85 % par rapport au budget précédent, avec 58 % de ressources internes et 42 % de ressources externes, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016	
DGF	220,988	214,737	-6,251	-2,83%
Dotation forfaitaire	145,286	135,344	-9,942	-6,84%
DSUCS	60,540	64,540	4,000	6,61%
DNP	15,162	14,843	-0,319	-2,10%
DGF permanents syndicaux		0,010	0,010	
Autres dotations d'État	36,950	49,220	12,270	33,21%
Compensation TH et FB	31,032	42,099	11,067	35,66%
Compensations et péréquations	2,940	2,116	-0,824	-28,03%
DGD	2,835	2,835	0,000	0,00%
Autres dotations (DSI, FCTVA)	0,143	2,170	2,027	1417,48%
Dotations communautaires	153,439	150,610	-2,829	-1,84%
Attribution de compensation	140,030	140,030	0,000	0,00%
FPIC	13,409	10,580	-2,829	-21,10%
Participations	56,388	60,485	4,097	7,27%
Sous-total Ressources externes	467,765	475,053	7,288	1,56%
Impôts et taxes	580,322	583,320	2,998	0,52%
Impositions directes	519,149	519,193	0,044	0,01%
Autres impôts et taxes	59,173	62,127	2,954	4,99%
Rôles supplémentaires	2,000	2,000	0,000	0,00%
Produits des services	74,227	73,515	-0,712	-0,96%
Produits des services et du domaine	44,109	44,513	0,404	0,92%
Autres produits de gestion courante	27,364	19,199	-8,165	-29,84%
Atténuations de charges	1,225	8,480	7,255	592,24%
Produits exceptionnels	1,007	0,445	-0,562	-55,81%
Produits financiers	0,522	0,879	0,357	68,39%
Sous-total Ressources internes	654,549	656,835	2,286	0,35%
SOUS-TOTAL Recettes	1 122,314	1 131,888	9,574	0,85%
Partie du résultat reporté pour le financement des opérations de l'exercice	73,642	99,655	26,013	35,32%
TOTAL	1 195,956	1 231,543	35,587	2,98%

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	BP 2016	BP 2017	Évolution BP 2017/ BP 2016	
Dotation forfaitaire	145,286	135,344	-9,942	-6,84%
Dotation de référence (N-1 notifié)	165,466	145,221	-20,244	-12,23%
Variation population	0,490	0,490	0,000	0,00%
Contribution au redressement des comptes publics	-20,670	-10,367	10,303	-49,84%
DSUCS	60,540	64,540	4,000	6,61%
DNP	15,162	14,843	-0,319	-2,11%
DGF permanents syndicaux	0,000	0,010	0,010	
TOTAL	220,988	214,737	-6,251	-2,83%

Au titre de 2017, le montant de DGF, fixé à 30,860 milliards d'€, subit une baisse de plus de 7 % par rapport à 2016. Ce montant est obtenu principalement à partir de la DGF de 2016 minorée de la contribution pour le redressement des comptes publics de 2,635 milliards d'€ et majorée de 190 M€ de crédits destinés à la péréquation.

La dotation forfaitaire

La réforme programmée de la dotation forfaitaire a finalement été abrogée. Toutefois, la contribution au redressement des comptes publics des communes diminue de moitié, passant de 1,450 milliard d'€ en 2016 à 0,725 milliard d'€ en 2017.

La dotation forfaitaire 2017 est déterminée à partir de la dotation forfaitaire de l'année précédente majorée ou diminuée d'une part calculée en fonction de la dynamique de la population entre 2016 et 2017.

Pour Marseille, la progression de la population légale de 2 321 habitants, enregistrée au 1^{er} janvier 2017, devrait engendrer une majoration de 421 845 €, soit + 3 272 habitants en population « DGF » pour une valeur de point à l'habitant de 128,93 €.

La contribution au redressement des comptes publics 2017 (calculée au prorata des recettes réelles de fonctionnement) serait de 10,367 M€ contre 20,670 M€ en 2016.

Au total, entre 2014 et 2017, la réduction atteint 60 M€, soit environ 146 M€ de manque à gagner sur la période en cumulé.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La loi de finances pour 2017 confirme l'augmentation de crédits alloués à la DSU de plus de 180 M€, comme en 2015 et 2016.

Les modalités de répartition de la DSU sont cependant modifiées par rapport à 2016.

En effet, même si elle est plus ouverte par la suppression de la DSU cible, la réforme réduit le nombre de communes bénéficiaires puisqu'elle ne concerne plus que 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants contre 3/4 en 2016, et elle exclut les communes dont le potentiel financier par habitant dépasse 2,5 fois le potentiel financier moyen de leur groupe démographique quel que soit le niveau de leur indice synthétique.

Les critères de calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges servant à la répartition de l'enveloppe sont aussi modifiés avec une baisse de la part du potentiel financier qui passe de 45 % à 30 % au profit de la part du revenu imposable qui monte de 10 % à 25 %.

Ce nouvel indice synthétique est pondéré par un coefficient multiplicateur qui passe de 4 à 0,5 (contre 2 à 0,5) renforçant la variation entre les communes.

L'ensemble de ces modifications devant être favorable à Marseille, l'hypothèse retenue pour 2017 est celle d'une progression de 4 M€ de la DSU, qui pourrait atteindre 64,540 M€.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP est une dotation de péréquation communale qui a, pour principal objet, d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », qui ne concerne pas la Ville car elle est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal de l'ancienne taxe professionnelle.

Sont éligibles à la part « principale » les communes qui, à l'intérieur de l'un des deux groupes démographiques (plus ou moins 200 000 habitants), satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant qui ne dépasse pas plus de 5 % la moyenne du groupe démographique correspondant,
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Marseille, qui répond à ces deux conditions cumulatives, est éligible à la part principale.

Toutefois, compte tenu de la consolidation du potentiel financier de la commune avec celui de la Métropole, il progresse plus vite que celui de la strate démographique correspondante (croissance de 7 % contre 2 % pour la strate), faisant apparaître « virtuellement » la Ville plus riche. Ce mécanisme de calcul devrait avoir pour conséquence une diminution de la DNP, qui pourrait s'élever à 14,843 M€ en 2017 contre 15,162 M€ en 2016.

► Les autres dotations de l'État

En dehors de la DGF, les principales autres dotations concernent à 89 % les compensations d'exonération de la fiscalité directe locale. Ces dotations devraient globalement progresser du fait principalement de la compensation liée à la taxe d'habitation.

Ainsi, pour le budget 2017, ces dotations globalisées pour la Ville de Marseille vont progresser de 33,21 % pour s'établir à 49,220 M€, contre 36,950 M€ en 2016. Ce taux est susceptible d'évoluer pour tenir compte de l'évolution des bases réelles exonérées.

La compensation de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TFB et TFNB)

Ces compensations progressent fortement (+ 35,66 %) pour s'établir à 42,099 M€, contre 31,032 M€ en 2016. La fluctuation des compensations est liée aux mesures législatives initiées en 2015 relatives à l'impôt sur le revenu, ayant eu un impact sur le seuil de ressources pour bénéficier d'une exonération.

La suppression de la demi-part en faveur de certains contribuables de condition modeste (personnes âgées, veuves, célibataires sans personne à charge et dont les revenus n'excèdent pas un certain seuil) a entraîné en 2015 une baisse du nombre de contribuables exonérés et une augmentation des bases nettes pour la Collectivité.

Cela s'est traduit par une baisse des allocations compensatrices en 2016 qui s'élèvent à 28,367 M€, soit - 4,797 M€ par rapport à 2015.

L'État est finalement revenu sur le dispositif et a réattribué la demi-part sur les impositions 2016 : les contribuables concernés sont à nouveau exonérés, sous la forme de dégrèvements pris en charge par l'État. Cela a pour conséquence une augmentation des bases exonérées et, de fait, une diminution des bases nettes et du produit pour la Collectivité.

En 2017, les allocations compensatrices progressent donc et s'élèvent à 38,606 M€, soit + 10, 239 M€ par rapport à 2016.

La compensation du foncier bâti progresse de 0,828 M€, pour s'établir à 2,229 M€ contre 1,401 M€ en 2016 du fait de l'abattement de 30 % de la taxe sur le foncier bâti dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pour une part résiduelle, sont versées à la Commune les allocations compensatrices sur la TH des logements vacants et sur la TFNB.

Les compensations et les péréquations

Les principales sont constituées de :

⇒ **la dotation de compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET)** : elle fait toujours partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales. Sa baisse estimée à 32,89 % donne un montant pour 2017 de 1,665 M€ contre 2,480 M€ en 2016, soit une perte pour la Ville de 0,816 M€.

⇒ **la dotation pour les titres sécurisés** est versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports biométriques. Cette indemnité correspond à l'établissement de titres pour les citoyens extérieurs à la commune. La dotation est maintenue à 0,282 M€.

⇒ **la dotation de recensement** diminue de 4,72 % ; elle se situe à 0,170 M€, établie sur les bases légales de population.

La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD, versement de l'État affecté à des dépenses spécifiques, est maintenue à 2,835 M€. Elle porte sur :

- les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection), DGD prévue à l'identique du CA 2016 prévisionnel, soit 2,832 M€,
- les charges assumées par la Commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 0,003 M€.

Les autres dotations

⇒ La dotation spéciale aux instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction. Pour 2017, la prévision s'élève à 0,100 M€, soit une diminution de 30,07 %.

⇒ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Jusqu'ici réservé aux seules dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA qui permet de compenser la TVA acquittée sur ces dépenses a été élargi, par la loi de finances pour 2016, aux dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour la première année, la recette est estimée à 2,070 M€.

► Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant de l'AC a été revu à 140,030 M€ contre 163,861 M€ précédemment, compte tenu des transferts de charges évalués par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2015.

En l'absence de nouveau transfert, ce montant reste identique en 2017.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mis en place par la loi de finances pour 2012, ce fonds constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dites « riches » pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il était initialement prévu qu'à compter de 2016, les ressources du fonds seraient calculées sur 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, pour atteindre 1,15 milliard d'€. Cette disposition étant encore repoussée d'une année, en 2017, les ressources du fonds restent fixées à 1 milliard d'€.

Le territoire d'assiette du FPIC est désormais la Métropole Aix-Marseille Provence depuis le 1^{er} janvier 2016. La Métropole est le fruit de la fusion de 6 EPCI, dont seule l'ancienne Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) était bénéficiaire d'un reversement de FPIC, les 5 autres EPCI étant contributeurs au FPIC.

C'est en 2017 que la fusion des 6 EPCI aura un impact sur les indicateurs de péréquation, notamment le potentiel financier qui va progresser pour Marseille.

La Métropole Aix-Marseille Provence devrait être contributrice et attributaire en 2017. Le montant net de FPIC alloué à la Ville de Marseille serait de 10,580 M€ (contre 15,913 M€ perçus en 2016). Ce montant pourrait varier selon les périmètres définitifs de la carte intercommunale et les potentiels financiers 2017.

► Les participations

Ce poste progresse de 7,27 % passant de 56,388 M€ au BP 2016 à 60,485 M€ en 2017, soit + 4,097 M€.

Cette hausse est le résultat de l'augmentation de :

- la participation de la CAF pour les crèches en lien avec la réouverture d'équipements	+ 1,872 M€
- la participation du CD13 au fonctionnement du Bataillon de Marins-Pompiers (BMP), instaurée par l'article 82 de la loi de finances rectificative pour 2013, qui passe de 5,200 M€ à 6,800 M€ en 2017	+ 1,600 M€
- la participation de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse en raison du nouveau mode de calcul	+ 0,450 M€
- la participation de l'État du fait de l'organisation des élections	+ 0,138 M€

► Les impôts et taxes

Les impositions directes

Le produit des impositions directes locales 2017 (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) s'établit à 517,018 M€, auquel s'ajoutent 2,175 M€ issus de la majoration de 20 % du produit de TH des résidences secondaires, soit un total de 519,193 M€.

Les taux d'imposition restant inchangés, la progression de 1,25 % par rapport au produit définitif 2016 de 512,815 M€ s'explique par la hausse des bases d'imposition.

⇒ **Les bases** : leur augmentation de + 1,29 % résulte du cumul de la variation physique des bases et du coefficient d'actualisation voté par le Parlement dans la loi de finances pour 2017 (+ 0,40 %).

	Bases définitives 2016	Bases simulées 2017 *	Variation 2016/2017
Taxe d'habitation	1 016 670 518	1 024 803 882	0,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	914 506 355	931 333 272	1,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 519 126	2 510 813	-0,33 %
TOTAL	1 933 695 999	1 958 647 967	1,29 %

* en attente de l'état fiscal 1259 pour 2017

⇒ **Les taux** d'imposition 2017, qui n'augmentent pas pour la deuxième année consécutive, sont les suivants :

– taxe d'habitation	28,56 %
– taxe foncière sur les propriétés bâties	24,02 %
– taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,99 %

Les autres impôts et taxes

Ce poste augmente de 2,954 M€, soit + 5 % environ, passant de 59,173 M€ en 2016 à 62,127 M€ en 2017. Les principaux écarts proviennent :

- des droits de mutation dont la prévision a été revue à la hausse à 28 M€ contre 26 M€ en 2016 en raison d'une augmentation enregistrée depuis plusieurs années	+ 2,000 M€
- de l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) votée en juin 2016 et applicable au 1 ^{er} janvier 2017	+ 1,500 M€
- de la taxe de séjour sur les ports de plaisance dont la mise en place est complexe	- 0,300 M€
- de la taxe locale sur la publicité extérieure	- 0,200 M€

► Les produits des services

Les produits des services diminuent de 0,712 M€, soit - 0,96 % par rapport au BP 2016 passant de 74,227 M€ à 73,515 M€.

Les produits des services et du domaine

Ce poste progresse de 0,404 M€, soit + 0,92 %, passant de 44,109 M€ en 2016 à 44,513 M€ en 2017.

Les écarts proviennent notamment :

- du produit des horodateurs compte tenu de l'augmentation des tarifs, de l'allongement des plages horaires et de la création de la zone orange	+ 0,700 M€
- du produit des emplacements en raison d'une régularisation au titre de 2016	+ 0,368 M€
- du remboursement des salaires des agents détachés pour les scrutins électoraux	+ 0,338 M€
- de la participation des familles pour les crèches	+ 0,230 M€
- du produit des concessions funéraires	+ 0,150 M€
- de l'ajustement de la participation des familles pour les garderies du matin et du soir	- 0,593 M€
- de la billetterie des musées minorée en lien avec la programmation	- 0,500 M€
- du marché de destruction des véhicules hors d'usage (fluctuation du prix du marché)	- 0,330 M€

Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2017 s'élève à 19,199 M€ contre 27,364 M€ en 2016, soit - 8,165 M€ (- 29,84 %).

Les principales évolutions résultent :

- du changement de nature budgétaire du remboursement des tickets restaurant comptabilisés en atténuations de charges	- 7,241 M€
- du réajustement à la baisse des loyers du domaine privé	- 0,730 M€
- de la poursuite du désengagement du BMP dans les hôpitaux Nord et Timone	- 0,608 M€
- du loyer des baux emphytéotiques et à construction	+ 0,100 M€
- des locations du Dôme	+ 0,100 M€

Les atténuations de charges

La prévision pour 2017 s'élève à 8,480 M€ contre 1,225 M€ en 2016 (soit + 7,255 M€). Cette augmentation résulte essentiellement du changement de nature budgétaire du remboursement des tickets restaurant, soit + 7,241 M€. Sans cette progression exceptionnelle, le poste reste stable.

Les produits exceptionnels

Ce poste, par définition, concerne des recettes imprévisibles. L'estimation 2017 affiche une diminution de 0,562 M€, passant de 1,007 M€ en 2016 à 0,445 M€ en 2017. Cet écart se justifie notamment par la fin de la clôture des comptes de la DSP restauration scolaire, soit - 0,510 M€.

Les produits financiers

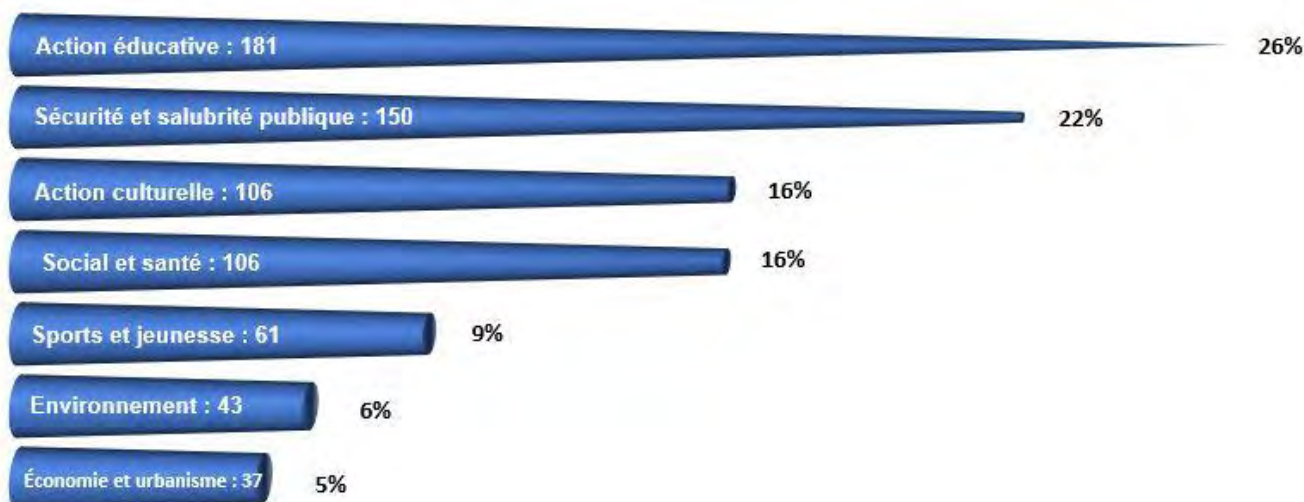
Les produits financiers s'élèvent à 0,879 M€. Le principal concerne la quote-part d'intérêts de la dette reversée par la Métropole Aix-Marseille Provence (0,267 M€) se substituant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

3.1.3 La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

Les résultats du Compte Administratif 2016 prévisionnel, repris par anticipation au Budget Primitif 2017, font apparaître d'une part un excédent de fonctionnement de 238,295 M€ et d'autre part un déficit d'investissement de 153,167 M€ qui, compte tenu des restes à réaliser de recettes de 72,983 M€, génère un besoin de financement de 80,184 M€.

Après une affectation en réserves pour couvrir ce montant, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 158,111 M€. Il finance les reports prévisionnels de dépenses de cette section à hauteur de 58,456 M€ et contribue pour le solde, soit 99,655 M€, à l'équilibre du Budget Primitif 2017.

3.1.4 Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique (en M€)¹



Les principales missions de ces politiques publiques se déclinent ainsi :

- Action éducative : elle regroupe l'ensemble des missions liées à l'accueil, l'encadrement des scolaires (dont les aménagements des rythmes scolaires, garderies, études et temps récréatifs) et l'entretien des écoles. Les frais afférents concernent aussi bien le personnel que les bâtiments, la DSP de la restauration scolaire ou encore le domaine de la logistique (notamment les consommables et les déménagements) ;
- Sécurité et salubrité publique : il s'agit prioritairement des moyens nécessaires aux missions du Bataillon de Marins-Pompiers, mais aussi de la Police Municipale pour ses équipes opérationnelles, la vidéoprotection, la fourrière automobile et la prévention de la délinquance. Sont également concernées les missions des Services Prévention et Gestion des Risques (sécurité civile, couverture des risques majeurs urbains) et la Direction de la Mer pour ses actions de sécurisation du littoral ;
- Action culturelle : elle intègre tout d'abord les actions de soutien à la création et à la diffusion dans divers domaines tels que l'art plastique, l'expression musicale et chorégraphique, le cinéma, le théâtre, la conservation du patrimoine, tout comme la participation à l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée. Cette politique regroupe également les moyens affectés aux institutions culturelles municipales que sont les musées, le Muséum d'Histoire Naturelle, les bibliothèques, le Conservatoire National à Rayonnement Régional et les Archives. Enfin, elle finance également les salles de spectacles dont les équipements emblématiques de l'Opéra, l'Odéon, le Dôme et le Silo, mais aussi d'autres équipements délégués comme la Cité de la Musique ;

¹ Hors administration générale et annuité de la dette

- Social et santé : de façon non exhaustive, il s'agit des services sociaux et des aides aux associations de lutte contre l'exclusion et en faveur des personnes en situation de grande précarité, les aides aux personnes handicapées, les actions dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la lutte contre les addictions. Cette politique finance également l'accueil de la petite enfance (crèches), les budgets du CCAS, les centres sociaux et la DSP des Maisons Pour Tous, l'Unité d'Hébergement d'Urgence, le SAMU Social et, par ailleurs, les actions en faveur des familles et des personnes âgées ;
- Sports et jeunesse : pour les sports, c'est, en premier lieu, le soutien aux activités et animations sportives, aux activités nautiques, notamment par l'interface des associations œuvrant dans ce domaine, avec pour cet exercice l'événement Marseille Provence 2017. Il s'agit, en second lieu, de l'entretien des équipements sportifs municipaux (gymnases, stades, piscines, Palais des Sports) et de l'encadrement des activités par le personnel municipal. Enfin, figurent également les flux liés à l'achat de séances sportives pour les scolaires et aux DSP (en particulier le Palais Omnisports Marseille Grand-Est, le complexe René Magnac, le centre équestre Pastré). La subvention au budget annexe du stade Vélodrome impacte également cette politique. Pour la jeunesse, ce sont essentiellement les accueils liés au Contrat Enfance Jeunesse, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les animations ;
- Environnement : dans cette rubrique, ce sont, entre autres missions, les actions de développement durable, le plan climat énergie, le soutien à la biodiversité, l'entretien des parcs et jardins, des espaces naturels du littoral, l'entretien des espaces publics urbains. Il s'agit également de l'éclairage public, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et plus largement la gestion des risques naturels. Ce sont aussi les titres de transports en commun des agents municipaux et la gestion du stationnement payant ;
- Économie et urbanisme : il s'agit du soutien au développement économique du territoire marseillais, mais également à l'emploi (Maison de l'Emploi, Cité des Métiers), aux commerces et au tourisme (dont la subvention au budget annexe des Espaces Événementiels pour le centre de congrès du Pharo) ; en matière d'urbanisme, du soutien à l'accessibilité au logement, à la politique de la ville, des actions de rénovation urbaine, de la subvention en faveur de l'Agam. Ces derniers domaines sont désormais largement partagés avec la Métropole Aix-Marseille Provence au titre de ses compétences.

3.2. La section d'investissement

L'exercice 2017 est marqué par une reprise de l'investissement. Bien que la Ville doive toujours faire face à un environnement budgétaire très contraint, cette progression des dépenses programmées est favorisée par la poursuite des efforts de gestion en fonctionnement ainsi que par le partenariat avec le Conseil Départemental, conclu en 2016, qui permet un fort financement sur subvention.

Les dépenses programmées s'élèvent cette année à 209,290 M€ contre 203,880 M€ en 2016. Cette hausse impacte tous les budgets hormis ceux du stade Vélodrome et des espaces événementiels.

- Budget principal : 202,756 M€
- Budget annexe des Espaces Événementiels : 0,174 M€
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 4,824 M€
- Budget annexe Opéra-Odéon : 1,119 M€
- Budget annexe des Pompes Funèbres : 0,150 M€
- Budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai : 0,267 M€

3.2.1 Les dépenses

► Les dépenses réelles et les dépenses d'ordre

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES RÉELLES		
Dépenses financières	239,630	200,278
Remboursement de la dette	161,010	167,100
Mouvements financiers	32,591	27,328
Refinancement de dette	35,452	0,000
Autres dépenses financières	10,577	5,850
Dépenses d'équipement et compte de tiers	216,816	233,305
dont subventions d'équipement	42,547	36,817
SOUS-TOTAL	456,446	433,583
DÉPENSES D'ORDRE		
Opérations Patrimoniales	25,318	28,362
Opérations d'ordre de section à section	1,300	0,822
SOUS-TOTAL	26,618	29,184
TOTAL	483,064	462,767

Les dépenses totales du budget principal s'élèvent à 462,767 M€, dont 433,583 M€ en écritures réelles et 29,184 M€ en mouvements d'ordre.

Les dépenses réelles

⇒ **Le remboursement de la dette en capital**, à 167,100 M€, reste dans un volume comparable à celui de l'exercice précédent.

⇒ **Les mouvements financiers**, 27,328 M€ (égal montant en dépenses et en recettes) concernent les produits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette.

⇒ **Les autres dépenses financières** ont essentiellement trait aux avances consenties dans le cadre de la convention de mandat avec la SOLEAM pour la réalisation du laboratoire d'économie publique et de la bibliothèque interuniversitaire sur l'îlot Bernard-Dubois.

⇒ **Les dépenses d'équipement** retracent l'ensemble des dépenses d'études, de travaux et d'acquisition qui concourent à l'accroissement du patrimoine de la Ville (196,488 M€) ou de celui de ses partenaires (36,817 M€ versés sous forme de subventions).

⇒ **Les dépenses pour compte de tiers** sont les dépenses que la Ville prend en charge sur un patrimoine qui ne lui appartient pas, soit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, soit dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les dépenses d'ordre

⇒ **Les opérations de nature patrimoniale** (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement) sont équilibrées en dépenses et en recettes par une prévision d'égal montant. Elles ont pour but la mise à jour du bilan comptable de la Ville (régularisations d'avances, de frais d'études suivis ou non de réalisation...). La prévision pour 2017 est de 28,362 M€.

⇒ **Les opérations entre sections** concernent le transfert de subventions au compte de résultat et les reprises sur provisions pour un montant de 0,822 M€.

► Les dépenses programmées et hors programme

ÉVOLUTION DES DÉPENSES (hors dette et mouvements financiers)	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES PROGRAMMÉES		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	150,179	166,089
Dépenses financières	3,577	4,850
Subventions	38,297	31,817
SOUS-TOTAL	192,053	202,756
DÉPENSES HORS PROGRAMME		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	24,089	30,400
Dépenses financières	7,000	1,000
Subventions	4,250	5,000
SOUS-TOTAL	35,339	36,400
TOTAL	227,392	239,156

Les dépenses programmées

Les dépenses programmées du budget principal sont gérées par l'ensemble des services de la Ville. Elles sont en augmentation de 5,57 % pour 2017 et se répartissent entre :

- les opérations à programmes annuels (OPA) à hauteur de 34,051 M€. Il s'agit de l'ensemble des dépenses récurrentes, telles que l'acquisition de matériels ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal,
- les opérations individualisées (OPI) à hauteur de 168,705 M€. Il s'agit d'opérations précises, géographiquement situées et consistant en l'acquisition d'un bien ou en la réalisation d'un équipement.

L'augmentation du volume d'investissement, pour 2017, porte sur les dépenses directes d'équipement. La Ville poursuit en particulier les opérations de réhabilitation et de remise à niveau des établissements scolaires et souhaite en parallèle accélérer les projets bénéficiant d'un financement ANRU.

Les dépenses hors programme

Les dépenses hors programme s'élèvent à 36,400 M€ répartis principalement sur les postes suivants :

- la dotation aux Mairies de Secteur : 1,730 M€,
- les dépenses en prévision de sinistres ou d'interventions lourdes et imprévues dictées par l'urgence : 28,670 M€. Ce poste présente un caractère de gestion prudentielle en vue de faire face à d'éventuels besoins incontournables.

3.2.2 Les recettes

Les recettes totales s'élèvent à 462,767 M€, dont 211,964 M€ en recettes réelles et 250,803 M€ en recettes d'ordre.

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
RECETTES RÉELLES		
Recettes d'équipement	179,666	161,461
Subventions	11,622	34,133
Emprunts	100,000	100,000
Remboursement de participations & d'avances		
Mouvements financiers	32,592	27,328
Refinancement de dette	35,452	0,000
Recettes financières	85,170	47,637
FCTVA	19,000	17,000
Autres immobilisations financières	56,170	19,817
<i>C.U.</i>	<i>1,687</i>	<i>1,656</i>
<i>Remboursement d'avances</i>	<i>54,483</i>	<i>18,161</i>
Cessions d'actifs	10,000	10,820
<i>Cessions courantes</i>	<i>9,180</i>	<i>10,000</i>
<i>Vente à tempérament</i>	<i>0,820</i>	<i>0,820</i>
Opérations pour compte de tiers	0,780	2,866
SOUS-TOTAL	265,616	211,964
RECETTES D'ORDRE		
Virement de la Section de Fonctionnement	133,800	167,900
Amortissements	55,957	53,427
Provisions	2,373	1,114
Opérations Patrimoniales	25,318	28,362
SOUS-TOTAL	217,448	250,803
TOTAL	483,064	462,767

► Les recettes réelles

Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement s'élèvent à 161,461 M€ et comprennent :

- les subventions pour 34,133 M€,
- l'emprunt à hauteur de 100 M€. La prévision 2017 est notablement inférieure au montant du remboursement en capital (167,100 M€). La Ville profite de recettes supplémentaires liées à la convention avec le Conseil Départemental et au remboursement d'avances par la Métropole, minorant ainsi son recours à l'emprunt. Par ailleurs, les mouvements financiers, en baisse, considérés comme des recettes d'équipement, financent une dépense d'égal montant (27,328 M€).

Les recettes financières

Elles s'élèvent à 47,637 M€ et sont composées :

- du FCTVA pour 17 M€ évalué sur la base des dépenses directes d'équipement réalisées en 2016,
- du remboursement par la Métropole Aix-Marseille Provence du capital d'emprunt resté sur le budget de la Ville au moment de la création de la Communauté Urbaine (1,656 M€),
- du remboursement par la Métropole des avances consenties par la Ville dans le cadre d'opérations d'aménagement dorénavant de compétence métropolitaine, la Métropole se faisant rembourser ensuite par les aménageurs (18,161 M€²),
- des cessions d'actifs prévues à hauteur de 10,820 M€ répartis entre cessions courantes (10 M€) et ventes à paiement différé (0,820 M€).

Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit de participations à percevoir de la part de collectivités partenaires pour la réalisation d'équipements en maîtrise d'ouvrage déléguée (École Centrale Château-Gombert et Polytechnique).

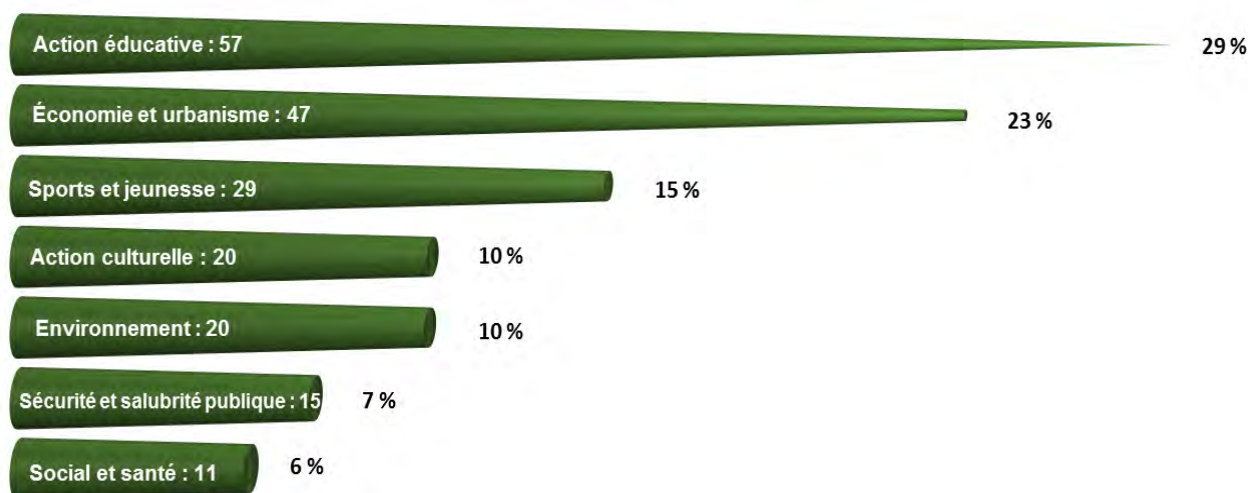
► Les recettes d'ordre

Le virement de la section de fonctionnement et le solde positif des opérations d'ordre (provisions et amortissements) constituent l'autofinancement dégagé pour couvrir le remboursement en capital de la dette. Ce prélèvement s'élève cette année à 222,441 M€. Le montant du remboursement en capital est de 167,100 M€ ; l'écart, soit 55,341 M€, finance les dépenses d'équipement.

La prévision sur les opérations patrimoniales est égale au montant de la dépense décrite précédemment (cf. les dépenses d'ordre page 24).

² L'inscription globale initiale de 54,483 M€ au BP 2016 a été répartie à part égale (18,161 M€) sur les exercices 2016, 2017 et 2018

3.2.3 Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)³



Au sein de ces dépenses, il est à noter en 2017 les opérations suivantes :

- Action éducative : restructuration de groupe scolaire Arenc Bachas, création des groupes scolaires Sainte-Marthe et Le Rouet, lancement du projet de création du groupe scolaire Allar...
- Économie et urbanisme : participation à l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, acquisitions diverses pour la création d'équipements publics ou le relogement des Services municipaux...
- Sports et jeunesse : réhabilitation et rénovation des stades Sevan, Rose Rollandin, Sainte-Élisabeth, poursuite de la rénovation de la piscine La Ganière...
- Action culturelle : réhabilitation de l'espace culturel Busserine, restauration des remparts du fort d'Entrecasteaux, restauration du pavillon de partage des eaux du Tore, acquisition d'œuvres d'art pour les musées...
- Environnement : poursuite du plan d'économie d'énergie de l'éclairage public, optimisation des ressources en eau du Palais Longchamp, aménagement du belvédère Canovas au Plan d'Aou, création du jardin Baou de Sormiou...
- Sécurité et salubrité publique : poursuite du déploiement de la vidéoprotection, mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public...
- Social et santé : rénovation de la crèche de Bon Secours, création des centres sociaux La Rouguière, Romain Rolland...

³ Hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers

3.3. La dette⁴

La diminution de l'encours de dette

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette au budget principal s'établit à 1,789 milliard d'€ contre 1,824 milliard d'€ en 2016 et celui de la dette consolidée (tous budgets confondus) à 1,852 milliard d'€ contre 1,888 milliard d'€ en 2016, soit une diminution d'un peu plus de 35 M€ (- 1,9 %).

La Collectivité a en effet remboursé 164,006 M€ en 2016 alors qu'elle a emprunté 128,685 M€.

En 2017, le remboursement de la dette (169,620 M€) restera supérieur au besoin prévisionnel d'emprunt de la Collectivité (101,706 M€).

Cette évolution vient conforter l'objectif municipal de diminution de l'endettement.

La sécurisation de la dette

L'encours de la dette, qui se répartit entre 68 % de taux fixes et 32 % de taux variables, est particulièrement sécurisé.

Par ailleurs, selon la classification de la Charte Gissler, plus de 92 % du stock est classé en « A1 », catégorie d'emprunts la moins risquée.

L'optimisation du taux moyen de la dette

Le taux moyen pondéré de la dette municipale s'établit à 2,81 % au 31 décembre 2016 contre 2,88 % au 31 décembre 2015.

La gestion active de la dette permet d'avoir un taux moyen performant, très proche de celui du marché, minimisant ainsi les frais financiers.

La stratégie de souscription en 2017

Afin de répondre au mieux à ses besoins de financement, la Ville s'appuiera sur les divers outils dont elle dispose.

Elle utilisera le financement avec appel direct aux marchés financiers grâce à son programme EMTN. Le marché obligataire présente, en effet, des conditions de financement très attractives pour les collectivités : des taux relativement bas, avec possibilité de réaliser plusieurs tranches de montant et maturité pour ajuster le profil d'extinction de la dette.

Afin de pérenniser sa stratégie de diversification des financements, la Ville pourra également souscrire auprès de l'Agence France Locale jusqu'à 30 % de son besoin annuel d'emprunt à des marges très attractives.

Enfin, la Ville pourra avoir recours aux financements bancaires classiques, globalisés ou dédiés (par exemple les enveloppes PPU, PRU et PSPL ouvertes par la Caisse des Dépôts et Consignations). Ils permettent notamment de financer les budgets annexes ainsi que les reports.

⁴ Budget principal + budgets annexes

II - LES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget annexe des Pompes Funèbres

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES (en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2016	BP 2017
Dépenses	Investissement	0,284	0,263
	Exploitation	5,524	5,590
	TOTAL	5,808	5,853
Recettes	Investissement	0,000	0,036
	Exploitation	5,808	5,817
	TOTAL	5,808	5,853

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses augmentent légèrement par rapport à l'exercice 2016 (+ 0,066 M€, soit + 1,20 %). Les principaux postes sont :

- les charges de personnel qui représentent 3,705 M€, soit une évolution de + 1,79 %,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 1,852 M€, soit une hausse de 1,75 % afin d'ajuster les dépenses au niveau de l'activité,
- les charges de gestion courante à 0,005 M€, soit une diminution de 0,029 M€ afin de tenir compte de la provision de créances admises en non-valeur,
- les charges exceptionnelles représentant 0,020 M€, soit une quasi-stabilité,
- les frais financiers dont le montant s'élève à 0,007 M€ et qui diminuent légèrement (- 0,002 M€).

⇒ Recettes réelles

Les prévisions de recettes augmentent très légèrement par rapport à l'exercice 2016 (+ 0,15 %) afin de tenir compte du réalisé 2016. Les principales recettes sont :

- les produits des services et plus précisément les convois et les ventes de marchandises funéraires (4,750 M€), les ventes de caveaux (0,530 M€) et les prestations funéraires (0,260 M€),
- les recettes du crématorium encaissées pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence qui représentent 0,500 M€, avec une inscription équivalente en dépense.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,060 M€ afin de rembourser le budget général pour les frais afférents à l'activité du Service des pompes funèbres concernant les fluides, les assurances et la téléphonie.

Recette sur le budget annexe et dépense sur le budget principal : le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,150 M€ (soit 0,180 M€ TTC) pour les frais engagés par ce dernier relatifs aux convois sociaux, aux gratuités et aux contrats obsèques votés par le Conseil municipal.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux d'entretien des cimetières communaux, aux diverses acquisitions ainsi qu'au remboursement de la dette en capital (0,013 M€). Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (0,377 M€) et de la prévision de mobilisation de l'emprunt (0,036 M€).

2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

BUDGET ANNEXE DU PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI (en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2016	BP 2017
Dépenses	Investissement	0,952	0,682
	Fonctionnement	1,804	1,798
	TOTAL	2,756	2,480
Recettes	Investissement	0,298	0,070
	Fonctionnement	2,458	2,410
	TOTAL	2,756	2,480

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses connaissent une légère diminution à hauteur de 0,006 M€ par rapport à 2016. En 2017, les principales dépenses se situent sur les charges à caractère général (1,796 M€) et plus précisément sur les frais de gardiennage (0,501 M€), le chauffage (0,240 M€), la taxe foncière (0,219 M€) et l'entretien des bâtiments (0,200 M€).

⇒ Recettes réelles

Les recettes diminuent de 0,048 M€ afin de s'aligner sur le réalisé 2016. Les revenus des immeubles représentent 2,400 M€, soit une diminution de 0,058 M€ (- 2,36 %) par rapport au Budget Primitif 2016.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,682 M€. Elles sont essentiellement constituées de travaux et d'acquisitions de matériel. Il est également prévu le montant des remboursements de caution (0,080 M€). Les recettes d'investissement comprennent majoritairement l'autofinancement et une subvention du Conseil Régional.

3. Le budget annexe du stade Vélodrome

BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME			
(en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2016	BP 2017
Dépenses	Investissement	12,250	5,938
	Exploitation	24,404	23,645
	TOTAL	36,654	29,583
Recettes	Investissement	1,290	0,000
	Exploitation	35,364	29,583
	TOTAL	36,654	29,583

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

Les principales dépenses d'exploitation sont constituées de :

- la redevance de fonctionnement versée au partenaire, 15,749 M€,
- la redevance de financement (liée aux frais financiers) versée à AREMA, 5,000 M€,
- les intérêts de l'emprunt contracté par la Ville, 1,574 M€,
- les remboursements des fluides et dégradations dus par l'OM à AREMA, 1 M€,
- l'assistance juridique et financière, 0,150 M€,
- la régularisation de la TVA indûment collectée sur le marché d'achat de places à l'OM, 0,141 M€.

Les dépenses réelles diminuent de 0,759 M€ par rapport au Budget Primitif 2016. Cette baisse est principalement due à :

- la diminution de la redevance de fonctionnement en raison des dépenses de l'Euro 2016 qui n'impactent pas l'exercice 2017, soit - 0,391 M€ ; hors Euro 2016, la redevance globale de fonctionnement diminue de 0,023 M€,
- la suppression au BP de la taxe foncière due par le partenaire AREMA et non par la Ville, soit - 0,248 M€,
- le retrait au BP du marché négocié d'achat de places à l'OM qui est inscrit à présent au budget principal, soit - 0,182 M€,
- la diminution des frais financiers et plus précisément de la redevance de financement et des intérêts de l'emprunt contracté par la Ville, soit - 0,109 M€.

⇒ Recettes réelles

Les principales recettes d'exploitation sont constituées en 2017 des éléments suivants :

- les recettes garanties versées par le partenaire, 12,846 M€,
- le loyer de l'OM, 4,201 M€,
- le remboursement des dégradations dû par l'OM à AREMA, 1 M€,
- le remboursement par le partenaire AREMA de la taxe foncière versée à tort par la Ville, 0,248 M€.

Hors subvention d'équilibre, les recettes diminuent de 1,756 M€ par rapport à 2016. Cette évolution est due à :

- la non-reconduction en 2017 des recettes exceptionnelles liées à l'Euro 2016, soit - 2,400 M€,
- la diminution des prévisions du loyer de l'OM, soit - 0,549 M€,
- la hausse de la prévision du remboursement des fluides et dégradations dû par l'OM à AREMA, soit + 0,750 M€,
- l'évolution contractuellement fixée à + 0,196 M€ concernant les recettes garanties.

La convention avec l'OM prévoit le versement d'un loyer, en début et en fin de saison sportive, réparti sur deux exercices budgétaires. Ainsi, en 2016, le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2015, c'est-à-dire 95 % de 4 M€ (soit 3,800 M€),
- l'acompte de la saison 2016 : 5 % de 4 M€ (soit 0,200 M€),
- la part variable de la saison 2014-2015, soit 0,750 M€.

En 2017, la convention triennale avec le club résident prend fin et le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2016, c'est-à-dire 95 % de 4 M€ (soit 3,800 M€),
- la part variable de la saison 2015-2016, soit 0,380 M€.

L'acompte relatif à la saison 2017 n'a pas fait l'objet d'une prévision budgétaire compte tenu des négociations en cours.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

La subvention d'équilibre constitue une recette sur le budget annexe et une dépense sur le budget principal. Elle prend en compte l'ensemble des paramètres décrits plus haut et s'élève à 11,289 M€, soit une diminution de 4,025 M€ par rapport au BP 2016.

► Section d'investissement

La section d'investissement décrit en dépenses :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté par la Ville (1,114 M€), soit une hausse de 0,039 M€ par rapport au BP 2016,
- la redevance d'investissement versée à AREMA (4,824 M€), soit une diminution de 5,061 M€, principalement due à la redevance de l'Euro 2016 (5,466 M€). Hors Euro 2016, la redevance d'investissement augmente de 0,405 M€ conformément aux dispositions contractuelles et indexations.

Par ailleurs, les recettes sont constituées exclusivement de l'autofinancement prélevé sur la section d'exploitation à hauteur de 8,990 M€.

4. Le budget annexe des Espaces Événementiels

BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS			
(en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2016	BP 2017
Dépenses	Investissement	0,961	0,824
	Exploitation	2,866	2,762
	TOTAL	3,827	3,586
Recettes	Investissement	0,428	0,275
	Exploitation	3,399	3,311
	TOTAL	3,827	3,586

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

La prévision budgétaire en dépenses est de 2,762 M€, soit une diminution de 0,104 M€ (- 3,63 %) par rapport au Budget Primitif 2016, due notamment à une baisse des frais de gardiennage et de nettoyage, soit - 0,120 M€. Les principaux postes sont :

- les charges à caractère général (1,806 M€) en diminution de 0,130 M€,
- les frais de personnel (0,681 M€) en hausse de 0,046 M€,
- les frais financiers (0,225 M€) en baisse de 0,054 M€,
- les charges exceptionnelles (0,050 M€) en augmentation de 0,034 M€.

⇒ Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'établissent à 2,784 M€, soit une hausse de 0,201 M€ (+ 7,78 %) au regard du BP 2016. La principale recette est issue de la location des espaces du Pharo et représente 2,600 M€.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,110 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides, l'édition, la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- dans l'objectif de transparence budgétaire, le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,133 M€ (soit 0,160 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 0,528 M€ (dépense d'un montant équivalent sur le budget principal), soit une diminution de 0,288 M€ (- 35,32 %).

⇒ Flux entre budgets annexes

Recette sur le budget annexe Espaces Événementiels et dépense sur le budget annexe Opéra-Opéon : le budget annexe Opéra-Opéon rembourse le budget annexe des Espaces Événementiels à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,824 M€. Elles sont constituées de travaux et d'acquisitions nécessaires au fonctionnement de l'Espace Congrès ainsi que du remboursement de la dette en capital. Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (0,549 M€) et l'emprunt prévisionnel (0,275 M€).

5. Le budget annexe Opéra-Odéon

		BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODÉON (en mouvements réels)		
		SECTIONS	BP 2016	BP 2017
Dépenses	Investissement		2,127	2,463
	Fonctionnement		21,091	22,219
	TOTAL		23,218	24,682
Recettes	Investissement		1,284	1,619
	Fonctionnement		21,934	23,063
	TOTAL		23,218	24,682

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22,219 M€ au Budget Primitif 2017, soit une hausse de 1,128 M€. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les charges de personnel qui représentent 18,557 M€, soit une hausse de 1,119 M€,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 2,901 M€ et enregistrent une légère hausse de 0,040 M€,
- les autres charges de gestion courante, soit 0,375 M€ (- 0,021 M€),
- les charges financières, soit 0,377 M€ (- 0,010 M€).

⇒ Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'élèvent à 3,524 M€, soit une diminution de 0,027 M€ par rapport au BP 2016. Les recettes se décomposent comme suit :

- les produits des services (billetterie, vente de catalogues, buvette...) qui représentent 2,573 M€, soit une hausse de 0,013 M€,
- la participation de l'État, soit 0,431 M€,
- la participation du Conseil Départemental, et plus précisément le solde de la subvention 2016 de 1,260 M€, soit 0,240 M€ en 2017.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,200 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité de Opéra-Odéon concernant principalement les fluides, l'édition, la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal : la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 19,539 M€, soit + 1,156 M€ (+ 6,29 %) par rapport à la subvention 2016.

⇒ Flux entre budgets annexes

Dépense sur le budget annexe Opéra-Odéon et recette sur le budget annexe Espaces Événementiels : le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe Espaces Événementiels à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 2,463 M€. Il s'agit des travaux de sécurité de l'Opéra, d'acquisition de matériel et mobilier pour l'Opéra et l'Odéon ainsi que du remboursement en capital de la dette (0,844 M€). Les recettes d'investissement sont l'emprunt (1,395 M€), l'autofinancement (0,844 M€) et les subventions (0,224 M€).

ANNEXE

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE

Les effets de la métropolisation (lois MAPTAM et NOTRe) impactent en grande partie le secteur aménagement, habitat et logement, après avoir touché, dès 2014, puis en 2015, le secteur fluides et énergies (transfert des concessions de distribution d'électricité et de gaz).

1. Le secteur aménagement

Les conséquences de la création de la Métropole vont se mesurer sur l'actionnariat des sociétés d'économie mixte (SEM) ou société publique locale (SPL). Les compétences aménagement, habitat et logement étant, pour tout ou partie d'entre elles, transférées, il sera nécessaire de moduler les parts détenues par les collectivités au sein de la SOLEAM, Marseille Habitat, voire la SOGIMA.

L'Agam voit une part importante de son activité se tourner vers la Métropole, qui en est devenue membre, suite à la disparition des établissements publics de coopération intercommunale auparavant adhérents de l'Agence.

► La SOLEAM

La SOLEAM (SPL) s'est imposée dans le paysage communautaire de l'aménagement public. La Ville d'Aubagne en est devenue actionnaire et, à moyen terme, la métropolisation fera encore évoluer son actionnariat avec un effet positif sur son plan de charge, gage d'un rythme d'activité régulier.

► Marseille Habitat

La SEM continuera de développer sa spécificité d'opérateur urbain via ses interventions sur des copropriétés en difficulté, pour la résorption de l'habitat dégradé et, en particulier, dans le domaine du logement en diffus, social ou assimilé. Pour l'avenir, son activité ainsi que sa gouvernance seront également très étroitement conditionnées par le transfert de compétences de la thématique logements sociaux et par l'organisation de la Métropole.

► Habitat Marseille Provence (HMP)

En application de la loi ALUR ainsi que du décret du 23 août 2016, le rattachement d'HMP à la Métropole Aix-Marseille Provence (compétente en matière d'habitat) et la substitution de cette dernière dans tous les actes ou conventionnements, qui liaient la Ville de Marseille à l'Office Public de l'Habitat, ont été actés par délibérations respectives des collectivités, au 1^{er} janvier 2017.

L'Office a bénéficié du soutien financier de la Ville - grâce à un plan pluriannuel de 76 M€ sur 10 ans - et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour son plan de redressement. Il devra poursuivre la consolidation d'une situation financière structurellement difficile, face à des besoins considérables de rénovation d'un parc ancien majoritairement en programme de l'ANRU.

► La SOGIMA

Au travers de ses interventions variées en nature et en localisation sur l'ensemble de son territoire d'action et grâce à des opérations opportunes en vue d'actualiser ses engagements contractuels (notamment avec la Ville de Marseille), la SOGIMA a su maîtriser un développement dynamique. Elle consolide aujourd'hui sa gestion patrimoniale afin de préserver des marges d'intervention.

Cette société, dans laquelle la Ville de Marseille est actionnaire à 44 %, pourra ainsi poursuivre sa croissance et son efficacité au service du territoire marseillais.

Les nouvelles répartitions de compétences l'affectent peu (tant financièrement qu'en terme de gouvernance) en raison de sa structure sociale et de son cœur de cible.

La SOGIMA poursuit l'adaptation de son organisation à l'évolution de ses activités, en initiant un nouvel axe de développement notamment en matière d'opérations d'immobilier d'entreprise, via sa participation à la société de projet SAS SDIM (SOGIMA/CEPAC/Caisse des Dépôts).

► L'Agam (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise)

L'Agence poursuivra, à moyens constants, son rôle d'assistance à la réflexion et à la mise en œuvre urbanistique sur une aire géographique élargie à la Métropole Aix-Marseille Provence. En novembre 2015, les statuts de l'Agam ont été modifiés pour s'adapter a minima au nouveau contexte institutionnel, en prévoyant que la Métropole se substitue (au 1^{er} janvier 2016) à la Communauté Urbaine MPM et à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Fin 2016, a été délibéré un transfert du financement de l'Agence de la Ville de Marseille vers la Métropole, acteur principal sur le territoire. La Ville de Marseille voit donc sa subvention diminuer de près de 1 M€ dès 2017.

2. Le secteur fluides et énergies

► La Société du Canal de Provence (SCP)

La SCP (dont la Ville de Marseille est actuellement actionnaire à hauteur de 18,6 %) assure des missions de fourniture en eau et de préservation de la ressource sur le territoire régional, particulièrement durant les périodes de faibles précipitations que connaît notre région.

Son maintien dans le giron municipal peut être interrogé dans le cadre des réflexions globales en cours sur l'actionnariat des SEM : l'actionnariat Ville pourrait être cédé soit à la Métropole (préservation de la ressource en eau potable) soit à la Région (aménagement rural).

3. Les secteurs services et associations

► La SOMIMAR

La SEM, dans laquelle la Ville de Marseille est actionnaire à 6 %, n'a pas été impactée négativement, au plan économique, par la perte de gestion de l'un des 2 sites du MIN sur lequel elle intervenait précédemment.

Les perspectives sont largement ouvertes au niveau métropolitain, le MIN de Marseille Arnavaux étant le seul site MIN de la Métropole et la SOMIMAR la seule SEM spécialisée en la matière.

► Le Crédit Municipal

Le niveau d'activité du Crédit Municipal devrait demeurer dans la continuité de celui constaté antérieurement. Une stabilisation voire une légère diminution des prêts sur gages (qui constituent le cœur de métier de l'établissement, environ 85 % des encours) est toutefois possible, en raison des fluctuations des paramètres économiques (prix de l'or et taux d'intérêts).

De nouveaux partenariats seront recherchés pour dynamiser les souscriptions de prêts personnels et le développement de l'activité commerciale. Les vérifications des instances de contrôle (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2013, la Chambre Régionale des Comptes en 2015) ont attesté du sérieux de la gestion du Crédit Municipal, dont la situation financière est à la fois confortable et sécurisée.

► Les associations subventionnées

Le suivi de ce secteur stratégique pour la vie de la cité par le soutien qu'il apporte aux initiatives de qualité continue de s'organiser.

En 2016, des campagnes de dépôt de dossiers de subventions plus courtes ont été instaurées afin de permettre aux services de la Collectivité d'avoir une vision plus précise et plus rapide des projets associatifs qui leurs sont soumis et des budgets sollicités.

Une analyse financière toujours plus fine est également développée, afin de s'assurer que les deniers publics sont « fléchés » sur des associations viables pour éviter tout risque de comblement de passif en cas de difficulté de la structure, tout en veillant à ne pas subventionner des structures qui n'en ont pas un besoin réel. La démarche d'audit financier et juridique d'associations subventionnées sera poursuivie en 2017 (lancement d'un nouveau marché).

D'autres initiatives ont été introduites pour adapter l'outil, avec notamment une remise à plat de la notion de « partenariat » pour distinguer plus précisément les différents modes de conventionnements associatifs (cadre réglementaire et opérationnel), des réunions d'informations à destination des associations afin d'améliorer la qualité et la complétude des demandes déposées.

Le Guichet unique des subventions est devenu un outil de perfectionnement des relations entre la Ville et les associations du territoire, à travers les modes de partenariats les plus adaptés à chaque secteur d'activité et à chaque projet présenté.